

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2017

Absent : aucun

N°24 : DEMANDE SUBVENTION AU FONDS D'INITIATIVES LOCALES (FIL) :

M. le maire propose au Conseil de déposer un dossier auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds d'Initiatives Locales (FIL).

Cette demande entre dans l'opération de projet de soutien aux résidences de territoire : la commune a accueilli en résidence de création le trio de musique argentine Las Faminas pour la préparation de leur premier album.

M. le maire informe que le montant de la subvention accordée sera reversé à Las Faminas.

Après délibération le Conseil à l'unanimité est favorable pour déposer un dossier auprès du Conseil Départemental.

N°25 : DECISION MODIFICATIVE N°1 :

M. le maire indique qu'il faut prendre une décision modificative afin de rectifier l'erreur d'imputation en investissement :

- (+) 10000€ opération réelle article 21318 et (-) 10000€ opération d'ordre article 21318.

Il faut aussi ajouter 2 modifications en investissement d'un montant de 15 000€ :

- augmenter le programme éclairage public place Le Chalendas en investissement de (+2000€)
- augmenter le programme travaux école (détail sur délibération N°29) de (+13000€)

Cette modification sera financée en diminuant le programme agrandissement salle des sports de (-15000€).

Après délibération le Conseil à l'unanimité a voté favorablement cette décision modificative n°1.

N°26 : AUGMENTATION DES LOYERS COMMUNAUX AUX 1^{ER} JUILLET 2017 :

M. le maire signale qu'il est possible d'augmenter le loyer des logements communaux de 0.51% maximum, indice réglementaire de l'Insee.

Après un tour de table, M. le maire met au vote.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité est favorable à augmenter les loyers de 0.51% à effet du 1^{er} juillet 2017 et à en aviser les sept locataires.

INTERVENTIONS MUSICALES ANNEE SCOLAIRE 2017-2018 :

M. le maire demande au Conseil s'il souhaite reconduire les interventions musicales à l'école pour l'année scolaire 2017-2018. Il rappelle que le Conseil Départemental ne subventionne plus cette prestation. Il donne le montant par classe pour 15 séances d'une heure soit 720€ x 5 classes soit 3600€.

Après un tour de table, le Conseil à l'unanimité a décidé de ne pas reconduire cette prestation.

N°27 : DEMANDE SUBVENTION POUR ECLAIRAGE PUBLIC CHALENDAS :

M. le maire signale qu'il faudrait rajouter un candélabre pour le parking sous la maison Boissin. Il permettra aussi d'éclairer le plateau traversant à l'entrée du village Il donne le montant du devis qui est de 1520€HT

Il propose de déposer une demande de subvention auprès du SDE 07 et de prévoir cette dépense sur le BP 2017 en le rajoutant sur la DM N°1 soit :

- (+) 2000€ opération éclairage Public et (-) 2000 opération agrandissement salle de sports.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité a décidé de déposer une demande de subvention auprès du SDE 07 et de voter sur la DM n°1 le financement de cette opération.

N° 28 : DEMANDE SUBVENTION AUPRES DU PNR POUR LA SIGNALÉTIQUE D'INFORMATION LOCALE (SIL) :

M. le maire propose de déposer une demande de subvention (aide régionale) pour la réalisation de la Signalétique d'Information Locale (SIL). Il indique que le dossier doit être déposé avant fin juin 2017 et que le montant maximum de l'aide est de 3000€.

La commune a reçu un premier devis de 14 000€.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité a décidé de déposer un dossier auprès du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

DIVERS :

M. le maire propose au vote du Conseil d'autres délibérations qui n'étaient pas sur l'ordre du jour, le Conseil accepte.

N° 29 : TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE BATIMENTS MAIRIE ET ECOLE :

M. le maire indique qu'il est possible de déposer des demandes de subventions associées à des certificats d'économie d'énergie auprès du SDE 07.

Il donne la liste des travaux concernés :

1/ installation d'une pompe à chaleur en salle du Conseil à la mairie pour un montant de 2921€ TTC.

2/ Remplacement de la porte d'entrée de l'école côté ouest, ainsi que la fenêtre de la cage d'escalier. Avec d'autres équipements non concernés par les CEE, le montant de cette opération est de 13 000€ TTC.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité a décidé de déposer les dossiers auprès du SDE07 et de rajouter sur la DM n°1 le financement des travaux de l'école soit :

- (+) 13000€ opération travaux école et (-) 13000€ opération agrandissement salle de sports.

N°30 : DEMANDE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION :

M. le maire informe le Conseil que le projet d'agrandissement de la salle de sport (sous-sol de rangement, local technique...) entre dans le cadre des projets subventionnables par la région.

Un projet d'un montant de 250000€ pourrait être aidé par la région à hauteur de 25%.

M. le maire demande au Conseil l'autorisation de déposer une demande pour ce projet d'agrandissement inscrit au budget de la section d'investissement.

Après délibération, le Conseil autorise à l'unanimité la demande de subvention pour ce projet d'agrandissement de la salle de sport.

N°31 : VALIDATION DE NOM D'UN CHEMIN RURAL :

M. le maire demande au Conseil de bien vouloir baptiser le chemin rural situé quartier le Fez.

Il propose :

- Chemin des Chênes*
- Chemin des Vergers*

Après un vote à main levée, il en ressort : 12 voix pour Chemin des Chênes et 3 voix pour Chemin des Vergers

Après délibération le Conseil décide de baptiser cette voie : Chemin des Chênes.

N°32 : CONSULTATION MAITRISE D'ŒUVRE AGRANDISEMENT SALLE DE SPORTS ET AMENAGEMENT PAYSAGER DE L'ESPACE OUEST:

M. le maire propose de lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre de l'agrandissement de la salle de sports et pour l'aménagement paysager de l'espace ouest du village.

Il indique que ces études serviront pour déposer d'ici la fin de l'année toutes les demandes d'aide au financement de ces opérations.

Après délibération le Conseil à l'unanimité est favorable à cette consultation.

INFORMATION :

M. le maire indique qu'il y a une modification des statuts de la CCBA suite au transfert de la compétence relative aux zones d'activités économiques communales au 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil en prend note et n'a pas d'avis contraire.

Séance levée à 22 heures 30.